

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 347 - DECEMBRE 2012

Joyeuses Fêtes

L'édito

En 1989, en institutionnalisant l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat appuyé sur la diversification des trois voies du lycée, en revalorisant les professeurs par la hors-classe pour les certifiés et en élevant le niveau de recrutement des instituteurs, devenus professeurs des écoles, en créant les IUFM, la gauche de l'époque donnait un élan à l'école tout entière. Aujourd'hui, on cherche dans la nouvelle loi d'orientation le souffle et les ruptures qui seraient de nature à débloquent les situations que nous vivons et à fixer des objectifs mobilisateurs pour une politique scolaire nouvelle.

Et si, 23 ans après la loi d'orientation Jospin, la loi d'orientation Peillon était une occasion manquée ?

Certes, la formation professionnelle des enseignants, saccagée par les gouvernements Sarkozy, est rétablie, mais c'est au prix d'un recul sur la place du concours et d'une professionnalisation des formations qui nie les spécificités disciplinaires.

Certes, le SNES salue la perspective de nouveaux recrutements, la dynamique sur le numérique, la priorité accordée au premier degré, l'abandon des dispositifs d'exclusion dès 14 ans ou le rétablissement des GRETA mais le dualisme scolaire s'enracine, reflet d'une société toujours plus inégalitaire. L'enseignement privé prospère. Dans le même temps les logiques de management du privé sont importées au cœur de nos établissements. L'absence de revalorisation de nos métiers nourrit la crise de recrutement et obère toute possibilité de refondation de l'école.

Alors que 90 % des jeunes sont encore scolarisés à 17 ans, la nouvelle loi maintient l'âge de 16 ans pour la scolarité obligatoire. Pour lutter contre l'échec scolaire et les inégalités de parcours, pour ouvrir des perspectives à toute une génération, il faudrait une volonté politique de scolarisation et d'élévation

des qualifications de tous ! Bien au contraire, la limitation de la scolarité obligatoire à 16 ans autorise l'Etat à se désengager de la question du lycée. Cette absence de volonté politique explique les tergiversations sur la remise à plat de la réforme Chatel du lycée et le sabordage de la voie technologique, pourtant indispensable outil au service du redressement productif de la France. De même, la décentralisation de la carte des formations professionnelles (BTS inclus) et de l'orientation scolaire confirme le mouvement de délestage vers les Régions, au détriment d'une grande politique égalitaire de l'offre de formation initiale.

Occasion manquée quand rien n'est dit de l'articulation pédagogique entre la fin du collège et le lycée, de sa nécessaire continuité. La loi d'orientation favoriserait même une conception clivée du système éducatif : le bloc de la scolarité obligatoire école/collège consenti à tous, le bloc bac -3 / bac + 3 destiné aux héritiers qui savent dès 16 ans pouvoir s'engager vers des études longues. Il est vrai qu'il faut travailler les transitions entre les cycles, mais pas seulement entre le primaire et le collège. D'ailleurs les liens structurels imaginés entre le collège et les écoles de son secteur dans le projet de loi sont peu convaincants. Sont-ils seulement réalisables ?

Occasion manquée enfin quand l'Etat abandonne un des leviers essentiels de la politique scolaire en se dessaisissant de la gestion des flux d'élèves au profit des Régions, au prétexte d'une hypothétique adéquation entre formation, orientation et besoins locaux du marché du travail. L'acharnement des pouvoirs publics sur les Conseillers d'orientation - Psychologues le montre : ce qui est visé n'est pas tant l'aide apportée à l'élève pour construire son propre projet de vie que la "guidance" par les acteurs économiques vers les besoins des entreprises.

Le SNES ne se laissera pas payer de mots. Il entend continuer à peser pour que l'égalité, le progrès social et l'investissement éducatif de la Nation toute entière trouvent in fine leur compte, en interpellant les députés et les élus régionaux, en proposant une grève de tous les fonctionnaires sur les salaires fin janvier, en proposant une grande manifestation nationale pour la priorité à l'éducation.

Nous proposons de procéder d'urgence à une revalorisation de nos métiers, en particulier pécuniaire, et d'instaurer des prérecrutements pour répondre à la pénurie de candidats aux concours. Nous proposons de remettre à plat les programmes et les contenus, de rétablir dès le collège des temps de dédoublements et de travail en petit groupes dans les disciplines pour amener les élèves à la pratique et à l'appropriation effective des objets d'étude. Nous proposons de doter chaque établissement d'équipes pluri-professionnelles complètes pour répondre à la difficulté scolaire et sociale et de relancer l'éducation prioritaire. Nous proposons d'assurer une meilleure continuité entre le collège et les formations des lycées, dans le cadre d'une remise à plat des réformes des trois voies. C'est par la diversification assumée et maîtrisée de l'offre de formation, et non par la mise en concurrence, qu'on conduira chaque élève à un niveau de qualification supérieur à celui qu'il aurait obtenu dans ce système éducatif aujourd'hui sclérosé. Une telle refondation du système éducatif n'aurait de sens que couplée avec une démocratisation radicale de nos établissements scolaires, qui place la pédagogie au cœur du fonctionnement de l'EPL et qui redonne aux équipes le pouvoir d'agir.

Rejoignez-nous, rejoignez le SNES pour porter un projet d'ambition pour nos métiers et notre école.

Laurent Tramoni, Stéphane Rio, Julien Weisz, Michèle Garnier, Caroline Chevé

Jeudi 31 janvier dans la fonction publique

Pour les salaires, les conditions de travail, contre le jour de carence à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires

Rentrée 2013 : 91 créations d'emplois dans l'académie

Une inflexion notable après 2 000 suppressions en 10 ans

Service partagé ? Quels défraiements ?

Les services partagés sont des situations professionnelles difficiles, qui se doublent d'une charge financière, avec des conditions et des modalités de remboursement complexes : les règles académiques font varier le point de départ de la résidence administrative à la résidence familiale en retenant la moins favorable pour l'agent. Il en va de même avec la modification arbitraire de la RAD, qui est de fait l'établissement où s'exerce la plus grande part du service. Ajoutons encore la notion de limitrophe qui prive de nombreux collègues du remboursement de frais pourtant engagés, entre communes certes limitrophes sur la carte mais dont l'éloignement est réel ! Pour finir, il faut se connecter chaque mois à l'application DT Ulysse pour activer le remboursement ! Le SNES conteste ces modes de calcul et intervient régulièrement pour faire valoir les droits individuels et collectifs.

Annie Sandamiani



TZR - Frais ? Faites-vous rembourser !

Les TZR en AFA n'ont pas droit à l'ISSR puisqu'ils sont une année entière dans les conditions d'un titulaire de poste, mais ils ont droit à des frais de déplacements car ils n'ont pas choisi leur établissement, au sein d'une zone géographiquement large. Pour toucher ces frais, il faut exercer dans une commune différente de celles de son RAD et de sa résidence personnelle, ainsi que des communes limitrophes à celle-ci dans les zones d'urbanisme où les transports en commun sont développés. Vous devez alors remplir sur le site du rectorat l'application DT-Ulysse. Vous aurez droit à des frais de repas (7,62 euros). Le remboursement des frais de route se fera sur la base d'environ 0,15 centimes le kilomètre, à partir de votre RAD ou de votre résidence personnelle, selon le trajet le plus court. Si vous exercez dans une zone où les transports en commun ne vous permettraient pas de vous déplacer correctement, vous êtes obligé d'utiliser votre véhicule personnel, envoyez alors la photocopie de votre carte grise au rectorat et demandez à être remboursé sur la base du tarif fonction publique, deux fois plus avantageux (circulaire du 3/08/10 sur les frais de déplacement).

Sandra Weisz



GRETA

La transformation en GIP ne se fera pas ! Belle victoire des salariés des GRETA et de leurs organisations syndicales. Reste à peser sur les négociations en cours (voir www.aix.snes.edu)

Notation administrative

Ni entretien professionnel, ni grille de compétences

Dans le mois et demi qui suit la rentrée de janvier, les chefs d'établissement vont s'atteler à la notation administrative. C'est une tâche qui peut paraître rituelle mais cette campagne de notation n'est pas comme les autres. Elle fait suite à l'abrogation des décrets sur l'évaluation des enseignants que le gouvernement précédent s'était empressé de publier avant son départ. Ensemble, nous avons déjoué cette volonté de dénaturer nos métiers qui ancrerait dans le système éducatif les pratiques managériales que nous combattons. La notation administrative 2012/2013 est donc placée sous le signe de cette victoire de la profession. Aussi, quand le Bulletin Académique 267 du 10 décembre 2012 parle de nouveau d'une possibilité d'entretien, nous ne pouvons le comprendre que dans un souci de dialogue et d'explication de la notation proposée. De même, il n'y a pas de grille d'évaluation ou de grille de compétences. L'abrogation de ces décrets montre que l'époque où l'entretien donnait lieu, ça et là, à des fiches individuelles d'auto-évaluation est bel et bien révolue.

Julien Weisz

Certifiés

Avancement et harmonisation

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés s'est tenue le mardi 18 décembre. Si les quelques élus issus d'autres syndicats ont concentré leurs forces sur l'envoi du courrier de résultats, les élus du SNES ont déployé un travail fastidieux de vérification des dates de promouvabilité et des notes de tous les collègues, en particulier de ceux pour lesquels nous disposions d'une fiche de suivi. Ce travail a entraîné plusieurs corrections et modifications des barres. C'est grâce aux élus du SNES que la promotion s'est faite de façon juste et équitable. Lors d'un précédent groupe de travail, les élus du SNES avaient noté que les notes pédagogiques entre les disciplines, qui n'avaient cessé de converger depuis notre campagne de 2006 en faveur d'une harmonisation, connaissaient à nouveau des écarts depuis 2010. Ils ont pointé le fait que les corps d'inspection, dans certaines matières, ne prenaient pas en compte le point supplémentaire accordé par l'administration lorsque les personnels accusaient un retard d'inspection de plus de 5 ans : de ce fait, les collègues restaient pénalisés pour leur progression de carrière.

Le corps d'inspection ayant reconnu que cette question faisait débat entre les IPR, le SNES a proposé que les collègues qui n'étaient pas inspectés depuis 5 ans soient reclassés au minimum dans la moyenne de l'échelon supérieur et que ceux qui étaient notés dans la tranche supérieure de leur échelon soient reclassés dans une tranche équivalente. Si l'administration n'a pas souhaité instaurer cette règle pour la CAPA de décembre, elle a néanmoins accepté d'étudier la proposition en vue de la CAPA avancement d'échelon de 2013 et une nouvelle discussion avec les corps d'inspection est actée pour le mois de janvier.

Mathilde Freu

Liste d'aptitude agrégé Bientôt !

La liste d'aptitude est une des voies d'accès au corps des agrégés et le nombre de nominations est, pour chaque discipline, égal à 1/7 du nombre de titularisation dans le corps. Le SNES revendique que ce ratio passe à 1/5, l'augmentation du nombre de postes à l'externe et à l'interne, la création d'agrégation dans toutes les disciplines.

Il faut faire acte de candidature (en janvier, dates publiées sur www.aix.snes.edu dès qu'elles seront connues) sous certaines conditions (certifié, PLP ou PEPS en activité dans le second degré ou supérieur, 10 ans de services effectifs d'enseignement dont 5 dans le grade actuel, au moins 40 ans). Les candidats fourniront, sur i-prof, un CV et une lettre de motivation (diplômes, itinéraire professionnel, justification de la volonté de devenir agrégé).

Ensuite, le Recteur établit, par discipline, un classement après avis des IPR (et dans une moindre mesure des CE) et de la CAPA (19 mars 2013). In fine c'est le ministre, après avis de la CAPN qui décide des nominations.

Les élus du SNES, largement majoritaires, étudient tous les dossiers, demandent de justifier voire contestent les choix faits et proposent. Ils veillent également à ce que soient maintenus sur sa liste de propositions les candidats proposés et non nommés l'année précédente.

Franck Balliot

91 créations d'emplois, enfin !

Les collèges et les lycées de l'académie sont dotés à la rentrée 2013 de 86 professeurs et de 5 CPE supplémentaires. 10 emplois administratifs sont créés. Nous accueillons favorablement cette inflexion après que 11.5% des emplois de professeurs ont été supprimés depuis 2003. Au regard des 2000 suppressions d'emplois de la décennie écoulée, on mesure la modestie de cette dotation supplémentaire de 91 emplois.

Incidents violents et CHSCT

Que faire en cas de crise grave ?

Pour que le droit de retrait d'un agent soit reconnu, il doit s'agir d'un " danger grave et imminent pour sa vie et sa santé ". C'est sur cette notion que s'appuie l'administration pour dénier systématiquement ce droit... Cependant, " les chefs de service sont chargés, [...], de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ".

En cas de grise grave :

Alertez immédiatement votre chef d'établissement de la situation.

Remplissez le registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent, que votre chef d'établissement doit tenir à votre disposition. Attention, il s'agit d'une procédure individuelle et non collective.

Prenez contact avec un élu en CHSCT, pour qu'il vous conseille et intervienne. Les élus au CHSCT peuvent signaler tout danger grave à l'administration pour qu'il soit procédé à une enquête et que cette enquête associe des représentants des personnels. En effet, la circulaire du 18 mai 2010 rappelle " que les agents eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche afin de permettre une meilleure prise en compte de la réalité du travail. " En saisissant le CHSCT, ces représentants pourront participer à la gestion immédiate de la crise, à l'analyse des mesures de prévention à prendre et au suivi des personnels.

Séverine Vernet

Non Titulaires

CDI et Concours réservé

Lors de la CCP d'avancement des CDI et d'examen des nouveaux CDI, les élus du SNES, citant la circulaire du 26 juillet, ont à nouveau interpellé le Rectorat sur la tenue d'une CCP pour recenser les ayants-droit à Titularisation, en formation initiale et continue. Réponse enfin positive pour une commission, après parution du décret d'application mi-janvier qui précisera les modalités exactes d'inscription et de déroulement du concours réservé, et concernerait 300 à 500 collègues. Cette CCP redéfinira les critères d'éligibilité, notre Ministère, selon le Rectorat n'ayant pas donné de réponses précises aux assouplissements de Mme Lebranchu, ministre de la FP. A la date du 4/12, la DIPE a fait état de 289 CDI en formation initiale, + 14 en GRETA. Les CDI ayant accès au concours réservé, nous veillerons particulièrement à celui des CDD, et organiserons une réunion ouverte à tous les syndiqués, au SNES, à la mi-janvier.

Jocelyne François et Marie-Françoise Verdy



Emploi d'Avenir Professeur

Le SNES appelle à voter pour

67 postes d'EAP sont offerts dès janvier 2013 pour notre académie dans le second degré : en décembre, en l'absence de tout décret ou circulaire d'application, les CA des établissements ont pour la plupart refusé de voter sur le seul principe de recrutement, sans avoir le contrat. A l'occasion du Comité technique ministériel du jeudi 20 décembre, le décret EAP est connu. Si ce dispositif est insuffisant et ne répond pas à notre revendication d'un prérecrutement, nous notons avec satisfaction que nos amendements ont été intégrés. Ainsi les étudiants en L2, L3 ou M1, auront des stages de 12h en moyenne, pour une rémunération moyenne de 900 euros (intégrant la bourse). Il ne s'agit ni des moyens d'enseignement, ni des moyens "vie scolaire", mais de stages de découverte du métier, d'observation et de pratique accompagnée. Il appartient aux CA de définir des contrats précis, pour éviter toute dérive. L'EAP doit bénéficier d'un professeur tuteur disponible et rémunéré. Dans ces conditions, le SNES appelle à voter en faveur du recrutement en CA. A nous d'en faire de véritables étapes d'accès aux concours, par une découverte progressive de la complexité de nos métiers.

Laurent Tramoni

La grande braderie de la décentralisation

Cprès de la moitié des personnels (CO-Psy, DCIO, personnels administratifs) exerçant dans les CIO de l'académie se sont réunis le 4/12 à l'appel du SNES pour s'opposer à toute décentralisation des CIO, des personnels et des missions portant sur l'orientation scolaire et sur la carte des formations professionnelles.

L'orientation scolaire ne peut être dissociée du système de formation qui doit garder sa cohérence sur tout le territoire national. Elle ne peut être confiée ni aux collectivités territoriales, ni aux associations ni aux entreprises. L'enjeu en est d'abord l'accès aux savoirs pour tous. C'est l'un des leviers d'une politique éducative ambitieuse pour la jeunesse. Feindre de l'ignorer, c'est gruger la communauté éducative !

Elle doit rester du ressort de l'Etat qui doit garantir des droits aux familles, élèves et étudiants ; c'est pourquoi, il faut des professionnels, psychologues, spécialistes de l'adolescence, au fait de la question des apprentissages, connaissant le système de formation et travaillant avec les équipes éducatives dans les établissements, exerçant dans des lieux, neutres et indépendants.

Prochain RDV le 22 janvier au CEFOCOP puis manifestation devant le rectorat.

Michèle Larroquette

CPE Notation

Comme nous vous l'avions annoncé, l'administration a modifié les critères d'attribution des notations. Certaines de nos revendications ont été entendues : suppression de l'année blanche, raccourcissement du délai entre deux notations exceptionnelles, ... C'est un premier pas, mais les problèmes d'inégalité de traitement entre les académies persistent. C'est pourquoi nous continuons à revendiquer le respect de la grille nationale et son application dans notre académie.

ARTT : encore des conflits

Devant la dégradation des conditions de travail et les crispations, voire les conflits, sur le temps de travail, le SNES a obtenu une audience afin de dénoncer ces dérives et porter ses revendications. Pour clarifier et apaiser les conflits dans les EPLE et pour améliorer les conditions de travail des CPE, il faut à nouveau préciser que les 35h inscrites à l'emploi du temps sont la référence hebdomadaire et donner un cadre clair aux récupérations en cas de dépassement exceptionnel. D'un point de vue académique, il devient urgent de réaffirmer notre circulaire, qui bien qu'incomplète, n'en reste pas moins un cadre.

Schéma d'emploi des CPE

L'administration a décidé de modifier le barème définissant la répartition des postes de CPE dans les EPLE. Devant le manque d'informations et l'impossibilité de prévoir les conséquences sur les établissements et sur les collègues, le SNES n'a pas approuvé ces nouveaux critères dont certains n'étaient pas admissibles (ex : diminution du nombre de CPE si présence d'un adjoint ou directeur de Segpa). Nous vous tiendrons informés à l'issue du prochain groupe de travail en mars 2013.

Carole Samouiller

Langues vivantes

L'action du SNES au premier trimestre a permis quelques avancées qui restent insuffisantes. Dans les semaines à venir il faut obtenir que les épreuves soient organisées le plus déceimment possible pour les collègues et les élèves dans les établissements. Le SNES continue d'agir pour la mise en place d'épreuves terminales et cadrées nationalement.

Plus d'informations sur le site : www.aix.snes.edu

Peillon prêt à discuter (d'une revalorisation) du métier !?

Quelques heures après la présentation du projet de loi d'orientation, le ministre a créé la surprise en annonçant "être prêt à discuter d'une revalorisation du métier". Enfin, c'est ce qu'un auditeur distrait en aura retenu. Mais comment Vincent Peillon pourrait-il aujourd'hui annoncer une revalorisation lui qui avait dit trois mois plus tôt qu'il "serait digne de mieux payer les profs" mais que cela était impossible en l'état actuel des finances publiques ? L'austérité est assumée et nos salaires s'en ressentent qui baissent mois après mois au gré des ponctions nouvelles et des jours de carences qui restent prélevés malgré l'alternance politique.

Un bon entendeur aura quant à lui retenu qu'il s'agissait d'une discussion sur le métier, et qu'elle pourrait amener des évolutions en termes de rémunérations. Il aura entendu vanter la situation allemande où les professeurs sont plus payés, sont bivalents et enseignent 25 heures par semaine.

Et c'est bien là l'annonce la plus importante. En l'absence de réorientation des politiques économiques, en l'absence de réforme fiscale d'ampleur, il n'y a pas de marge de manœuvre budgétaire permettant d'augmenter les salaires. Il faudrait même trouver des gisements de productivité permettant de dégager de nouvelles économies. En un mot, il faut changer les statuts pour que les profs se payent eux-mêmes leurs propres augmentations de salaires.

Comme lors des négociations de 1989 entre le SNES et le

Ministre Jospin sur la revalorisation, ce donnant-donnant, cet échange entre un temps de service plus long et un salaire plus élevé, est un jeu de dupe. Car c'est la condition enseignante dans sa globalité qu'il faudrait revaloriser : les professeurs se dépensent déjà sans compte pour la réussite de leurs élèves, et la somme des heures passées devant élèves, devant les copies, en réunions, en préparations, en rencontres avec les parents ... excède déjà les 39 heures hebdomadaires. Le métier est difficile, éreintant, exigeant et mal payé. Pour assurer la pérennité du système éducatif, il faudrait assurer le renouvellement générationnel en recrutant aujourd'hui des jeunes étudiants. Or, ceux-ci ne veulent plus devenir professeurs car la condition qui leur serait faite est aujourd'hui indigne de leur qualification. Un donnant-donnant est-il de nature à changer sensiblement cet état de fait ?

Pour améliorer le système et résoudre l'échec scolaire, il faut dégager du temps pour assurer la concertation des équipes et l'élaboration de réponses pédagogiques nouvelles à la difficulté scolaire, ce qui est antinomique avec l'augmentation du temps de présence devant élève.

Décidément, il y a un sujet qui ne peut être esquivé plus longtemps : il faut revaloriser le salaire des professeurs. Et le SNES est décidé à le faire savoir ! A bon entendeur ...

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 347 - Décembre 2012

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - Dépôt légal : 16 mars 2011 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 8 000 exemplaires - Prix : 2 €

02/11



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649*

65, LA CANEBIÈRE - 13001 MARSEILLE
 COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185*

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE
 COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.